

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Lutte contre la covid-19 : le département de l'Orne placé sous surveillance renforcée

**Ce jeudi 25 mars, Olivier VERAN, ministre des Solidarités et de la Santé a annoncé la mise sous surveillance renforcée du département de l'Orne du fait :**

- d'une forte accélération de l'incidence, en hausse de plus de 32% en une semaine (contre 20% au plan régional) et qui atteint un niveau désormais très élevé (295,1 selon les données du 22 mars publiées par Santé publique France le 25 mars),
- d'une part de variant supérieure à 81% (parmi les tests associés à un test de criblage),
- d'une pression hospitalière forte avec 55% des capacités installées de soins critiques, pourtant renforcées depuis 6 mois, occupées par des patients souffrant de COVID

Dans le département, comme dans les autres départements en surveillance renforcée sur le territoire national, le préfet, en lien avec le directeur de l'ARS, a engagé des concertations avec les élus afin d'envisager des mesures de freinage supplémentaires.

Dans ce contexte, Françoise TAHÉRI, Préfète de l'Orne, et Thomas DEROCHE, Directeur général de l'ARS Normandie, rappellent à la population la nécessité de respecter en toute circonstance les mesures barrières les plus strictes, de limiter les contacts au strict minimum et de s'astreindre évidemment aux mesures de couvre-feu, afin de limiter la propagation du virus et d'éviter des mesures beaucoup plus restrictives.

Cette surveillance renforcée conduit à l'entrée en vigueur à compter du samedi 27 mars des mesures suivantes :

- **La vente et la consommation d'alcool sur la voie publique sera interdite.** Cette mesure a vocation à limiter les rassemblements de personnes devant les débits de boissons.
- **Les foires, braderies, brocantes, vides-greniers seront interdits.** Les marchés hebdomadaires sont cependant maintenus.

Les mesures déjà en vigueur dans l'Orne sont maintenues :

- **Le port du masque est obligatoire** pour toute personne de onze ans ou plus pour se déplacer sur la voie publique ou dans un lieu ouvert au public dans toutes les communes de l'Orne. Cette obligation s'applique entre l'entrée et la sortie des communes. Elle ne concerne pas les enfants de moins de 11 ans, les personnes en situation de handicap et les personnes pratiquant une activité sportive.
- **Le couvre feu est en vigueur de 19h à 6h.**

**Les contrôles du respect des mesures sanitaires sont renforcés :** respect du couvre-feu, interdiction des rassemblements de plus de 6 personnes sur la voie publique, fermeture des établissements recevant du public dont notamment les débits de boissons et respect de la jauge dans les commerces.

Si dans les prochains jours la situation continuait à s'aggraver, la préfète de l'Orne serait amenée à fermer les magasins non alimentaires situés dans des grandes surfaces de plus de 10 000 m<sup>2</sup>.

Au regard des indicateurs de suivi de l'épidémie, l'ARS Normandie met en œuvre un plan d'actions renforcé, traduit par :

### **Le renforcement de la vaccination**

Dans le département, la vaccination se poursuit à un rythme soutenu : le nombre de créneaux de rendez-vous est doublé par rapport à la première quinzaine de mars et il augmentera encore au mois d'avril. Au 24 mars, 51 619 injections ont été réalisées dont 34 468 primo-injections et 17 151 secondes injections. Ce sont 6,05% des Ornais qui ont été vaccinés (2 doses). En plus des 7 centres de vaccination déployés sur le territoire et de la montée en charge de la vaccination par les médecins traitants et les pharmaciens d'officine, des équipes mobiles sont mobilisées pour renforcer la vaccination au plus près des personnes rencontrant des difficultés pour se déplacer, comme cette semaine avec le Médicobus sur ses points de consultation habituels (Nocé, St Germain de la Coudre, Le Theil, Vimoutiers) et à Essay, Val-au-Perche, Sées et Longny-au-Perche.

### **Le déploiement maximal de la stratégie « Tester, Alerter, Protéger ».**

L'ARS Normandie et la Préfecture, en coordination avec les collectivités locales et les acteurs de santé du territoire, déploient également de nombreuses opérations de dépistage pour déceler toujours plus de personnes positives au virus et les aider à s'isoler sans délai. Ces opérations permettent de renforcer l'offre de dépistage et d'en faciliter l'accès, en complément de l'offre pérenne proposée par les laboratoires et les professionnels de santé (pharmacies et infirmiers).

Toute personne, avec ou sans symptôme, qui souhaite se faire tester est invitée à se présenter munie de sa carte d'identité et de sa carte vitale, sur les sites de dépistage participant à ces opérations, sans RDV et sans ordonnance (dépistage gratuit – pris en charge par l'Assurance Maladie). 5 opérations sont déjà déployées cette semaine (à retrouver sur [le site internet de l'ARS Normandie](#)). En plus des tests salivaires déployés en milieu scolaire par l'Education Nationale, en lien avec l'ARS Normandie, d'autres opérations sont à venir et seront complétées par des opérations en entreprise, accompagnées par la Direccte.

A l'occasion de ces opérations, des médiateurs de Lutte Anti-Covid sont déployés dans le département : le moment du test est également l'occasion d'une sensibilisation aux gestes barrières et au respect de l'isolement. Pour casser au plus tôt la chaîne de contamination et freiner l'épidémie, il s'agit d'identifier rapidement les personnes malades et les personnes contact à risques qui le nécessitent, afin de mettre en œuvre les mesures de protection et d'isolement nécessaires : s'isoler lorsqu'on est positif et prévenir ses proches, c'est être acteur dans la lutte contre la Covid-19. Toute démarche individuelle de dépistage contribue ainsi à l'effort collectif pour contenir la propagation du virus.

### **La mobilisation des acteurs du système de santé**

L'ARS est en lien avec les professionnels de santé (via leurs représentants), les hôpitaux, les établissements médico-sociaux (dont les EHPAD) et les laboratoires de biologie médicale afin de les sensibiliser à cette accélération de la circulation du virus sur le territoire : il s'agit notamment pour tous ces acteurs d'intensifier les rappels des gestes barrières et d'anticiper une possible augmentation d'activité (dépistages, passages aux urgences ou hospitalisations).

L'ARS intervient par ailleurs en soutien des Centres Hospitaliers afin de répartir les admissions au regard de la tension sur les capacités hospitalières, avec actionnement de transferts de patients sur l'ex Basse-Normandie sous la coordination du SAMU 14.